

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES ECOLES DE LA REGION DE GARLIN

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, les membres du Comité Syndical se sont réunis à GARLIN sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21
En exercice	21
Présents	18
Dont suppléants	2
Dont représentés	0
Votants	18
Dont pour	18
Dont contre	0
Dont abstention	0
<i>Date convocation : 17/02/2020</i>	

Membres présents :

Mmes BITAILLOU F, DUFRECHE MH, LESPOURCIE-AMARE M. (suppléante de M. MARTENS C, excusé), MAILLOT MC, PLANTE M.
Mrs CAU-MIL T, CAZALIS PETIT JEAN J, COSTADOAT P, ERIZABAL CH, HUBERT M. (suppléant de M. PAULIEN R, excusé), JONVILLE B, LACOSTE P, LAHORE C, LAHORE JP, LECHON A, MICHEL D, MONSEGU M, PELANNE C.

Etaient excusés :

Mme ARGILAGA MC,
Mrs GUIRAUT J., LANUSSE CAZALE A, MARTENS C, PAULIEN R

Secrétaire de séance : MAILLOT Marie-Christine

N°2020 – C5 – FINANCES – PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE : VILLE DE PAU
RAPPORT

Vu le Code de l'Education,

Michèle PLANTE rappelle au Comité Syndical l'obligation qui est faite de prendre en charge les frais de scolarité pour les enfants scolarisés en ULIS dans des établissements scolaires extérieurs.

Aussi, la Ville de PAU, pour l'enfant GARCIA RESINO Titouan, sollicite le Syndicat pour la prise en charge des frais de scolarité à hauteur de 735.00 € pour l'année scolaire 2018-2019.

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

VALIDE le paiement des frais de scolarité à hauteur de 735.00 €
PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Michèle PLANTE

**SYNDICAT DES ECOLES
DE LA REGION DE GARLIN**
3 rue Firmin BACARISSE - 64 330 GARLIN
05.59.04.78.64 - contact@sivosgarlin.fr




Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 03/03/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 03/03/2020